

**Réponse du Conseil administratif du 13 décembre 2023 à la motion du 28 octobre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Vincent Schaller, Eric Bertinat, Alia Chaker Mangeat, Joëlle Bertossa, Daniel Sormanni, Delphine Wuest, Marie-Agnès Bertinat, Pascal Altenbach, Christo Ivanov, Philippe de Rougemont, Uzma Khamis Vannini, Didier Lyon, Brigitte Studer et Albane Schlechten: «Pour lutter contre la canicule, la Ville de Genève doit planifier la création de mini-forêts urbaines dans le quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV)».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Rappelant:

- que le périmètre du futur quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) concerne le territoire de la Ville de Genève pour une surface totale de 700 000 m<sup>2</sup>;
- que la Ville de Genève participe au comité de pilotage du PAV afin d’orienter le développement du quartier vers la satisfaction des besoins de la population;
- que la Ville de Genève contribue activement à l’élaboration des instruments légaux permettant de gérer le renouvellement urbain dans le PAV (PDQ, PLQ, etc.);
- que la zone Acacias, entre la route des Jeunes et la route des Acacias, est aujourd’hui pratiquement privée d’espaces verts (cf. Plan stratégique de végétalisation 2030).

Considérant:

- que les parcs, jardins, espaces verts et même constructions végétalisées sont autant de moyens de verdir les villes, mais qu’il existe une autre possibilité, faire venir la forêt en ville!
- que des mini-forêts (*tiny forest*) ont déjà été créées dans plusieurs villes des Pays-Bas qui se sont inspirées des travaux scientifiques d’Akira Miyawaki, célèbre botaniste japonais, expert en écologie végétale;
- qu’en plus de constituer un avantage certain pour la biodiversité, le fait est qu’on y respire beaucoup mieux: compter dix degrés de moins dans la forêt;
- que pour faire pousser une mini-forêt en ville des surfaces entre 100 m<sup>2</sup> et 300 m<sup>2</sup> suffisent. Le périmètre du PAV en Ville de Genève correspond à une surface totale de 700 000 m<sup>2</sup>;
- que le conseiller administratif écologiste Alfonso Gomez a promis que tout arbre coupé sera remplacé par trois autres arbres pour une augmentation de la couverture arborée du territoire municipal de 21% à 30% d’ici à 2030, objectif ambitieux,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- proposer au Conseil d’Etat une modification du plan directeur de quartier (PDQ) du PAV afin d’intégrer la création de mini-forêts urbaines dans le programme de développement du futur quartier PAV (art. 8 al. 2 RaPAV);
- compléter les futurs plans localisés de quartier (PLQ) dans le périmètre du PAV avec des objectifs de végétation à créer sous la forme de mini-forêts urbaines.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

L’objectif de fond visant à prendre des mesures pour arboriser le territoire communal de la Ville de Genève est partagé par toutes et tous. Ainsi, la stratégie climat de la Ville de Genève promeut l’arborisation, notamment par la mesure 46 qui demande d’augmenter massivement la surface ombragée en visant 30% de canopée sur le territoire municipal et en atteignant au moins 25% en 2030. La mesure 55 demande de renforcer la trame verte sur le territoire municipal en donnant l’exemple sur les propriétés de la Ville de Genève (logements, écoles, etc.). Ces mesures concernent tout type de végétalisation arborée ou pas, en fonction des spécificités des différents lieux.

Pour ce qui relève plus particulièrement du secteur du PAV, le territoire communal de la Ville de Genève inclus dans son périmètre est, pour une bonne partie, déjà planifié: le plan localisé de quartier (PLQ) 29989 «les Vernets» est adopté par le Conseil d’Etat et le PLQ 30052 «Acacias 1», voté favorablement par la population genevoise en juin dernier, dont la procédure d’opposition a pris fin le 5 octobre 2023.

Toutefois, la problématique de l’arborisation et du taux de canopée se posera avec acuité dans la suite des démarches. En vue de tenter d’atteindre les objectifs de sa stratégie climat, trois axes d’actions sont menés par le Conseil administratif, à savoir:

#### *1. Les PLQ à venir*

La Ville de Genève est consultée dans le cadre des études des plans localisés de quartier (PLQ). Le département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) entend intervenir dans le cadre des démarches préalables aux deux PLQ à venir sur les secteurs d’Acacias 2 et de la Pointe Nord afin qu’ils tiennent compte de ces objectifs et prennent toutes les mesures possibles pour y parvenir, à l’instar des efforts menés par les services municipaux aux PLQ des Vernets et de Acacias 1 pour augmenter la végétalisation des espaces.

## 2. *La mise à ciel ouvert de la Drize et de l’Aire*

L’autorisation de construire (DD 324097) a été délivrée. Le Canton de Genève s’est engagé à réaliser le lit mineur (la rivière elle-même) et le lit majeur (le parc inondable). Une partie de ce parc pourrait être cédée au domaine public de la Ville de Genève afin que cette dernière puisse compléter son aménagement et y planter davantage d’arbres.

## 3. *Le domaine public (DP) communal*

Le DP communal existant va devoir être réaménagé et de nouvelles rues seront créées et cédées au DP communal. Ces rues feront l’objet de projets d’aménagement qui feront tous la part belle à l’arborisation mais aussi à la désimperméabilisation des revêtements.

Les trois projets les plus avancés, que sont la voie verte des Vernets (quai situé entre les ponts des Acacias et Hans-Wilsdorf), l’esplanade des Vernets (l’actuel parking de la piscine et de la patinoire) et enfin les abords du PLQ des Vernets (rues Hans-Wilsdorf et François-Dussaud), s’inscrivent pleinement dans la volonté d’arborisation et de désimperméabilisation des sols évoqués ci-avant.

Le tronçon de la voie verte entre le pont Hans-Wilsdorf et le viaduc de la Jonction qui fait actuellement l’objet d’un mandat d’études parallèles (MEP) et qui permettra de retenir un groupement de mandataires pour la fin de l’année 2023 s’inscrit également dans cette dynamique, puisque les réflexions se traduisent par le développement d’un parc linéaire où s’insère la voie verte avec une circulation apaisée des cyclistes.

La Ville de Genève va donc développer des projets répondant aux attentes des motionnaires non pas à travers la création de mini-forêts urbaines mais par la création de parcs ou d’espaces plantés pouvant accueillir différents usages indispensables aux futur-e-s habitant-e-s et passant-e-s.

Le Conseil administratif va réitérer sa demande aux services communaux impliqués dans le vaste projet du PAV d’agir auprès des offices cantonaux pour augmenter le taux de canopée dans ces PLQ, le long de la future rivière et sur le DP communal.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Frédérique Perler*